



FICHE D'INFORMATION AUX CANDIDATS
AVIS N° 2021_17602_0125

A Marseille, le 15/02/2022

MS 11-12

Adresse du profil acheteur : marchespublics.mairie-marseille.fr

Objet : ACQUISITION ET LIVRAISON DE FOURNITURES ADMINISTRATIVES

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Nous vous informons que le BPU/DQE du lot n°1 a été modifié en date du 07/02/2022.

RÉPONSE SUITE A DES DEMANDES D'INFORMATION

Question n°3, posée le 15/02/2022 :

Bonjour,
concernant l'échantillon du lot 2 (tampons), il n'existe pas d'appareil automatique avec une date de 5×32mm.

Cela existe en encrage séparé (comme un tampon classique en bois).

Doit-on vous mettre un tampon à encrage séparé aux bonnes dimensions ou préférez-vous un tampon automatique avec des dimensions légèrement différentes ?

Réponse n°3, transmise le 15/02/2022 :

Les dimensions des tampons indiquées dans le BPUQE le sont à titre indicatif. Il est donc possible de proposer un tampon dateur à encrage automatique d'une dimension légèrement différente.

Question n°1 posée le 04/02/2022 :

"Bonjour, dans le BPU du lot 1, vous souhaitez: - Intercalaires 100 % recyclée 6 onglets Alphabétique 20 onglets - A4- Intercalaires 100 % recyclée 6 onglets Alphabétique 5 onglets - A4 N'y a-t-il pas une erreur dans désignations? Merci"

Réponse n°1, transmise le 07/02/2022 :

Il y avait effectivement une erreur de désignation, vous trouverez ci-joint un BPUQE modifié dans ce sens..

Question n° 2, posée le 04/02/2022 :

"Bonjour, Dans le BPU, vous indiquez colonne 2 " Conditionnement proposé " or certaines cellules sont déjà renseignées ; doit-on comprendre " conditionnement imposé " ou peut-on indiquer notre conditionnement ? Cordialement"

Réponse n°2, transmise le 07/02/2022 :

Quand dans la colonne 'conditionnement proposé, il est déjà renseigné un conditionnement, c'est effectivement un conditionnement imposé qui ne peut être modifié.

SUIVI DES MODIFICATIONS CONCERNANT LES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION

En date du 07/02/2022, les documents de la consultation citée en objet ont été modifiés comme suit :

- BPU/DQE LOT 1

Les candidats devront répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Il est demandé aux candidats de veiller à bien prendre en compte cette dernière version du document dans leur offre. Toute version antérieure à celle modifiée ce jour, remise au titre de l'offre, ne pourra pas être acceptée en entraînant l'irrégularité de l'offre pour le lot n°1.

La date limite de remise des offres initialement prévue le 16/02/2022 à 16h00 est reportée. **Elle est désormais fixée au 23/02/2022 à 16h00.**